

Info

CGSLB Commerce Prime de fin d'année

La prime de fin d'année est payée en décembre !

Sur www.cgslb.be/fr/sector/commerce vous trouverez entre autres les accords sectoriels et les réponses aux questions suivantes:

- Quelles sont les conditions à remplir ?
- Comment la prime est-elle calculée ?
- Quel est le montant de la prime ?
- Quand la prime est-elle payée ?
- La prime peut-elle être convertie en un autre avantage ?

Chaque membre a reçu par e-mail un tract résumant les conditions.

Likez www.facebook.com/cgslbcommerce/ et vous serez toujours au courant !



Votre liberté, votre voix

